

# LE RAPPEL DES TRAVAILLEURS

De chacun selon ses forces  
A chacun selon ses besoins.

**DES VILLES ET DES CAMPAGNES**  
Organe de la Fédération Ouvrière Socialiste de la Côte-d'Or  
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

La Terre au Paysan  
La Machine à l'Ouvrier.

RÉDACTION ADMINISTRATION  
DIJON - Place du 1<sup>er</sup> Mai, 5 - DIJON

On s'abonne sans Frais dans tous les bureaux de postes

10 CENTIMES  
LE NUMÉRO

ABONNEMENTS  
Un an, 5 fr. — Six mois, 2 fr. 50, payables au bureau du journal.  
Les frais en sus pour recouvrement par la poste  
L'abonnement est payable d'avance et se continue jusqu'au refus du journal  
ANNONCES  
La Ligne, 25 cent. En réclame, 40 cent. Les annonces commerciales se traitent de gré à gré

## A UN BOURGEOIS

Le jour où les mines seraient nationalisées, les mineurs en seraient plus heureux et vous aussi, mon ami, vous en recueilleriez quelque bénéfice.

« D'accord, me dites-vous; mais comment opérer cette transformation sans ruiner l'Etat? Vous ne voulez pourtant pas dépouiller les actionnaires? »

Dépouiller les actionnaires! loin de moi cette détestable pensée! Pourtant, si je voulais m'amuser à vous effrayer un peu, je vous rappellerais quelques petits faits déjà si anciens qu'on les a oubliés et qui, cependant, mériteraient d'être parfois médités.

Je vous dirais qu'il y a eu, autrefois, en France, des gens qui prélevaient sur le travail de leurs concitoyens des droits qu'on appelait droits féodaux, droits qui leur paraissaient aussi légitimes qu'aux actionnaires d'aujourd'hui leur bénéfice sur le travail des mineurs. Or, il vint un temps où le joug parut dur aux gens qui payaient et, comme les bénéficiaires des droits n'avaient pas eu la sagesse de se dépouiller eux-mêmes, une première loi supprima leurs revenus sous conditions de rachat, après quoi, les taxes de rachat ayant paru elles-mêmes trop lourdes, une seconde loi vint les supprimer à leur tour.

Ceci se passait sous la Révolution et l'on vous a appris, quand vous étiez enfant, à admirer ces actes de réparation et de justice. Il est vrai qu'on a totalement négligé de vous faire remarquer l'analogie entre les événements du passé et certains autres du présent. Vous avez donc grandi dans l'admiration de la Révolution, mais sans aucun désir d'en imiter les exemples et d'en écouter les leçons.

Si l'on dépouillait aujourd'hui les actionnaires de leurs mines, on ferait un acte révolutionnaire analogue à ceux de 1793, et les instituteurs de l'avenir prouveraient ensuite à leurs élèves qu'on a eu raison, par des arguments que, pour ma part, je ne crois pas faux de tout point.

Mais, rassurez-vous, mon ami; tout ceci est une plaisanterie. Nous n'en sommes pas encore là. Nos députés radicaux et même socialistes n'aspirent pas à la gloire des Montagnards de la Convention. Les actionnaires ne seront pas dépouillés et, si l'Etat reprend les mines, les porteurs de titres seront, vous pouvez en être certain, largement indemnisés.

Comment le faire, sans ruiner l'Etat? Comment? Je prétends que le rachat peut s'opérer sans que l'Etat débourse un centime et sans que les actionnaires soient lésés. Pour cela, il suffit d'une opération financière bien simple: il suffit de transformer les propriétaires de mines en créanciers, c'est-à-dire de les transformer d'actionnaires qu'ils sont en obligataires. Je m'explique.

D'après l'ordre actuel des choses, les personnes qui ont fourni des capitaux pour l'exploitation des mines ont risqué des fonds qui ne doivent jamais leur être remboursés; mais pour lesquels ils préleveront indéfiniment la meilleure part de la production, ne laissant aux travailleurs de la mine qu'une part minime sous forme de sa-

laire. Ces personnes ont connu des risques au début de l'exploitation, ils n'en courent plus aucun aujourd'hui, et vous admettez, sans trop de peine, que leurs risques primitifs ont été suffisamment compensés par la plus-value extraordinaire qu'ont obtenue leurs actions. Telle personne a risqué cinq cents francs il y a soixante ans, qui possède aujourd'hui un titre estimé dix, quinze, vingt mille francs et davantage. Jamais la définition bourgeoise du capital n'a été plus vraie: le capital est le produit du travail accumulé — seulement la définition ne dit pas que ce travail accumulé ait été fourni par le capitaliste.

S'il prenait donc fantaisie à l'Etat de dire qu'il juge ces bénéfices suffisants, qu'il reprend les concessions de mines qu'il a faites et qu'il remboursera aux actionnaires la valeur *actuelle* de leurs titres, on serait mal venu à dire qu'il les dépouille.

Lorsque l'Etat a concédé les mines, il savait que, pour les exploiter, il fallait à la fois des capitalistes qui fournissent leur argent et des ouvriers qui fournissent leur travail. L'Etat se dit: des travailleurs, on en trouvera toujours; les gens intéressants, ce sont les capitalistes. Au lieu de livrer les mines à la fois aux capitalistes et aux travailleurs et d'établir un mode de répartition des bénéfices qui fût également juste pour les uns et pour les autres, l'Etat trouva plus simple de faire cadeau des mines aux seuls capitalistes en les autorisant à exploiter, comme ils l'entendraient, tout ensemble, le charbon et les ouvriers.

Vous me direz que les capitalistes risquaient gros et que les ouvriers ne risquaient rien. Je vous entends: les capitalistes risquaient leur argent; les ouvriers risquaient, si l'entreprise échouait, le chômage, le non-paiement des salaires; si elle réussissait, ils risquaient les éboulements, l'inondation, le grisou. Ils risquaient leur vie; il est vrai que la vie d'un ouvrier n'est pas cotée à la Bourse.

Donc l'Etat régla ses concessions d'une façon que nous pouvons juger mauvaise, puisqu'il dépouilla les mineurs de tout droit, au profit des capitalistes. Cette loi mauvaise, nous sommes en droit de désirer qu'on lui en substitue une plus équitable.

Les actionnaires se proclamèrent propriétaires de la mine, c'est-à-dire qu'en échange de l'argent qu'ils fournissaient, ils mirent la main sur les ouvriers et leur imposèrent une tutelle perpétuelle. Ils ne leur dirent pas: « Travaillez à nous rembourser nos avances, rachetez-nous vos instruments, et la mine sera à vous »; ils leur dirent: « Vous pouvez travailler tant que vous voudrez; plus vous travaillerez, plus vous nous donnerez d'argent, mais jamais nous n'abandonnerons nos titres de créances; jamais nous ne vous libérerons de votre servitude. »

Il est donc arrivé, pour les ouvriers mineurs et leurs actionnaires, ce qui arriverait à un homme qui aurait emprunté de l'argent pour enseigner son champ et qui serait condamné non seulement à ne jamais se racheter, mais à payer d'autant plus à son créancier que son champ rapporterait davantage.

Disons-le hautement: le jour où l'Etat fournirait aux mineurs un moyen de se racheter, le jour où, révisant un contrat léonin, il ferait peser à côté du droit des actionnaires le droit des travailleurs, il accomplirait simplement un acte de tardive justice.

Pour le faire, il n'a pas besoin de dépenser un sou, d'engager un denier des finances publiques, il suffit qu'il dise aux actionnaires: « Gardez vos titres, mais, désormais, j'autorise les mineurs à vous les racheter. Au lieu de leur fixer un salaire, c'est vous qui recevrez d'eux un intérêt déterminé, intérêt qu'ils vous fixeront après entente ou que je fixerai en leur nom. De plus, ils vous verseront un intérêt d'amortissement et, peu à peu, se débarrasseront du poids qui pesait sur eux. Pour vous, vous n'êtes pas dépouillés, vous aviez des actions perpétuelles, vous aurez des obligations amortissables, et c'est tout. Libre à vous de remettre en circulation les sommes que vous réaliserez et de contribuer à la fondation de nouvelles mines selon des règles nouvelles que je saurai établir. »

Si l'Etat intervenait ainsi, il ferait, peut-être un acte révolutionnaire, c'est fort possible, je n'en sais rien et cela m'est égal. Ce qui est certain, c'est qu'il ferait un acte juste et dont aucun bourgeois ne serait lésé.

Voilà, mon cher ami, ce que je tenais à vous expliquer. Je serais heureux de vous avoir convaincu; je ne serais pas très étonné s'il n'en est rien. Il est dur d'admettre que des ouvriers puissent avoir raison, il est plus facile de dire qu'ils sont conduits par des meneurs et ne révent que sanglantes orgies. Malheureusement, en raisonnant ainsi, on s'expose à provoquer des révolutions, et si je vous ai parlé aussi longuement des mineurs, c'est que je voudrais, mon cher ami, que vous fussiez assez sage pour les rendre utiles.

L. R.

## Lequel des deux est le plus chrétien?

A une vieille dame très pieuse

Je connais une vieille dame très douce, au moins en apparence, d'humeur massacrante en réalité, et qui ne transige point en matière religieuse: « Je crois ». Tout son raisonnement tient dans ces deux mots. Inutile de faire appel à son jugement pour lui montrer la stupidité des dogmes, ou opposer les faits aux maximes: elle se renferme obstinément dans son credo. Elle trouve, dans cette foi, la sérénité pour le présent et la confiance dans l'avenir. Surtout elle hait le socialisme et les socialistes. Sait-elle exactement pourquoi? J'en doute, n'ayant jamais pu obtenir de son tempérament impatient l'attention nécessaire pour suivre un raisonnement de cinq minutes. Il lui suffit d'avoir entendu dire que les socialistes n'ont pas de religion et qu'ils sont ennemis du ministère contre la Congrégation, pour que leur procès soit fait sans appel.

J'ai dit: elle hait le socialisme et les socialistes. C'est en quoi j'imagine qu'elle n'est pas chrétienne. Je lui ai fait observer déjà, et elle l'est en effet, qu'elle ne veut pas comprendre. « Que vous n'avez, lui ai-je répété souvent, aucune tendresse pour une

doctrine négatrice de Dieu, du paradis et de l'enfer, je vous le concède: on n'aime guère, à la vérité, que les idées qu'on partage. Que vous accusiez de sensualisme grossier une politique qui veut que l'homme, non seulement n'ait sur terre ni faim ni froid, mais y trouve le maximum de bonheur possible, les joies de la chair, de l'esprit et du cœur: c'est encore de la logique chrétienne, et je vous excuse.

Mais ce qui n'est plus chrétien, et pourquoi je ne vous excuse plus, c'est de haïr les hommes qui enseignent cette doctrine et cette politique. Vous m'en voulez, à moi, de ne pas observer le maigre du vendredi, d'accuser Dieu de sécheresse de cœur, parce qu'il a fait ou laissé périr quarante mille êtres humains à la Martinique, etc. Vous ne trouvez pas dans votre foi des arguments suffisants pour réfuter les miens et vous me dites: « Je ne veux pas discuter avec vous, je crois, cela me suffit. » Là-dessus un plissement du front, un mouvement brusque de la jambe ou du bras indiquent que votre patience, comme votre dialectique, est à bout. Et je sens bien que j'aurais tort d'insister. Vous ne m'accablez point trop, moi KI-RI-BI, parce que vous êtes une personne bien élevée; mais je remarque souvent, très souvent même, que vous faites effort pour arrêter sur vos lèvres le mot piquant qui vient s'y poser. Et ne m'accusez pas de vous faire un procès de tendances: Waldeck-Rousseau et Combes sont pour vous deux noms abominés. Vous vous rattrapez sur eux de ce que vous n'osez pas me dire, et les compliments que vous leur tournez si joliment s'adressent aussi bien à moi qu'à eux. Le procédé est classique: je ne fus pas long à le reconnaître. Mais la question n'est pas là. Il s'agit seulement de savoir si le chrétien doit haïr le péché et le pêcheur. Le péché, assurément, est le cauchemar du chrétien. Il le redoute par dessus tout, parce qu'avant tout il redoute l'enfer, ce qui est croyez-moi, une manière d'égoïsme supérieure en son genre à toutes les revendications des mineurs; les mineurs luttent pour diminuer leurs souffrances durant quelques années, et les chrétiens prient pour s'assurer le bonheur éternel. Ceci est donc bien entendu: la haine du péché est le premier article du code d'amour du parfait chrétien. La haine du pêcheur est infiniment moins chrétienne: Jésus a dit qu'il fallait que les hommes s'aimassent et que les bons priassent pour les méchants. Ayez pitié de moi — qui ai pitié de vous —; essayez par la persuasion de m'arracher à mon erreur; démontrez-moi la supériorité morale de votre foi sur mon incroyance; appelez les faits à votre secours si la théorie est insuffisante; priez Dieu d'être miséricordieux pour mon âme égarée.

Je ne suis pas chrétien, moi KI-RI-BI, et vous le savez assez. Eh bien, je n'ai pas pour vous l'ombre de haine. Je hais vos idées parce qu'elles ont fait le malheur de nombreuses générations et qu'elles font souvent votre tourment. Je les combats parce qu'elles s'opposent à la réalisation du programme socialiste que je crois seul capable d'affranchir les hommes de la double servitude économique et morale qui pèse si lourdement sur eux. Mais cette haine ne vas pas plus loin. Elle enveloppe vos idées et non pas votre personne. J'ai pour vous, en tant que vous êtes catholique, une grande compassion. Je vous plains amèrement de subordonner tous les actes de votre vie, à des règles imbéciles que rien ne justifie, de trembler perpétuellement devant des craintes chimériques, de se consacrer à une félicité hypothétique des plaisirs honnêtes très réels.

Lequel de nous est, en un sens, le plus chrétien.

KI-RI-BI.

## RÉPONSE au Citoyen Emile THIERRY

MON CHER AMI.

Par votre « lettre ouverte » publiée dans le *Rappel des Travailleurs* du 11 courant, vous appelez mon attention sur la polémique du journal en ce qui concerne certaines personnalités Beaunoises.

Vous commencez d'abord par jeter des fleurs dans mon modeste jardin où tant d'autres ont jeté des pierres et je vous en sais un gré infini.

Puis vous déclarez que je vous ai convaincu et que vous êtes mon disciple fervent; et de ceci, je me réjouis plus que je ne saurais le dire. Je vous connaissais républicain, libre-penseur; je vous ai converti au socialisme, m'affirmez-vous. Je vous crois, et cela me comble de joie.

Pourtant, une chose m'inquiète. Généralement les néophytes sont tout feu, tout flamme, comme Polyucte, et n'entendent et ne veulent garder aucun ménagement envers leurs amis d'hier dans lesquels il ne voit plus, ils ne veulent plus voir que des ennemis, à moins d'une conversion immédiate, et les anciens convertis sont presque toujours obligés de modérer l'ardeur des nouveaux.

Vous, au contraire, vous commencez en nous prêchant la modération.

Peut-être, converti sur le tard, mûri et assagi par l'âge et par une longue expérience des hommes et des choses, peut-être possédez-vous cette douce et large philosophie du sage qui, comparant les microscopiques efforts individuels à l'immensité des mondes, sourit tout aussi bien à l'oiseau qui chante qu'à la mouche qui pique?

C'est possible. Mais autre chose m'inquiète davantage. Vous déclarez, et c'est très franc et très méritoire de votre part, avoir voté pour M. Ricard en 1898 d'abord, et pour le même, au premier tour, lors des dernières élections.

Que vous ayez voté pour M. Ricard en 1898, cela se comprend et s'explique; vous étiez nouveau venu à Beaune, vous étiez en présence d'un député sortant que vous ne connaissiez pas et qui passait pour radical; il y avait bien contre lui quelques petites histoires et quelques suspensions, mais, qui n'a pas d'histoires et n'est pas, pour quelques-uns au moins, l'objet de suspensions plus ou moins justifiées? Vous n'étiez pas, en somme, obligé d'approfondir les unes et de vérifier les autres.

Mais en 1902, la situation n'était plus la même. Vous connaissiez le député sortant, et dans ses actes publics et dans ses agissements personnels.

Tout fonctionnaire qui n'était pas un *ricardiste* avéré était un fonctionnaire sacrifié. Un instituteur ayant été particulièrement victime de la vengeance de cet autocrate au petit pied, les instituteurs du département protestèrent énergiquement par un vote qui fait le plus grand honneur à leur corporation.

Cela vous a-t-il laissé indifférent?

Puis, à la veille de l'élection, tous les conseillers généraux et d'arrondissement de la circonscription, moins M. Magnin, laissés en dehors et M. Tatin, pour des raisons personnelles et fort honorables, tous signèrent un manifeste aux électeurs, les informant qu'ils se séparaient du député sortant et leur donnant les motifs de cette grave manifestation.

Les électeurs approuvèrent et suivirent les signataires du manifeste. Vous, vous avez continué votre confiance à M. Ricard.

L'injustice vous laisse-t-elle indifférent? Le favoritisme vous semble-t-il une chose à encourager?

Non, évidemment. Alors, pourquoi? Et les « bons républicains » que les entrefilets du *Rappel* blessent, d'après vous, pourriez-vous me dire, pourquoi ils ont approuvé ces agissements qu'ils avaient pour devoirs de blâmer et de dénoncer?

Pourriez-vous me dire pourquoi, battus par le suffrage universel, ils entendent prendre leur revanche avec le